

LA STRATÉGIE DU DROIT COMMERCIAL : RÉSUMÉ 2003-2004

Introduction

La Stratégie du droit commercial (la « Stratégie »), et le rôle du coordinateur national ont subi une mutation vers une autre phase depuis la réunion annuelle de 2003. Le comité de gestion de la Stratégie, et le coordinateur national se sont plutôt consacrés au soutien administratif direct aux groupes de travail plutôt qu'aux objectifs d'augmenter la visibilité de la stratégie et le soutien des parties impliquées.

Malgré ce transfert d'efforts, le comité de gestion a néanmoins mandaté plusieurs chercheurs d'effectuer des études préliminaires dans le but d'initier de futurs projets de la Stratégie. Le Comité s'est aussi orienté sur le futur de la stratégie, le financement de laquelle se termine à la fin du mois de mars 2005. Le présent rapport est un court résumé du travail complété, du travail en cours, du travail initié, et de l'opinion du Comité de gestion sur le futur de la Stratégie dans le cadre de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

Travaux Complétés en 2003-2004

Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières (LUTVM)

La Stratégie a grandement contribué à l'achèvement de la Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières. Ceci a été effectué en concert avec Messieurs Eric Spink et Max Pare (de la Commission de Valeurs Mobilières de l'Ontario) et le Groupe de travail sur la loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières des autorités canadiennes en valeurs mobilières et le groupe de travail de la CHLC sur la réforme du droit canadien des opérations garanties. La plus grande partie de ce travail a été complétée à la fin du mois de mars 2004. La date d'échéance de la demande de commentaires par les ACVM est maintenant dépassée. Messieurs Spink et Pare ont noté dans leur rapport que la mise en œuvre de cette loi – par les provinces et territoires – est compatible avec la mise en œuvre de la Convention de la Haye sur la *Loi applicable à certain droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire*.

L'exécution civile des jugements monétaires

Le projet du groupe de travail sur l'exécution civile des jugements monétaires s'est aussi achevé en 2003-2004. Le travail de ce projet remonte à l'année 2000, et le 31 mars 2004 a marqué la finalisation de leur travail substantif sur la loi uniforme. À la suite de deux réunions et de plusieurs appels en conférence, le dernier ayant eu lieu en juin 2004, le groupe de travail a rédigé une loi uniforme comportant 16 parties. Comme l'indique le Professeur Robinson dans son rapport, la caractéristique la plus importante de la loi c'est qu'elle permet l'enregistrement d'un avis de jugement – dans la plupart des cas auprès du registre des garanties dans les provinces et territoires.

Documents de titre

En vertu d'un appel en conférence dit 'consultatif' qui a réuni plusieurs experts en provenance de l'industrie et qui a eu lieu en janvier 2004, le projet sur les documents de titre a été reporté pour considération dans le futur. Le groupe consultatif a été convoqué à la suite du rapport du professeur Ziegel, présenté à la conférence l'année dernière. Les participants du groupe ont déterminé qu'il était prématuré et que l'intérêt de l'industrie et des gouvernements n'était pas suffisant pour que la CHLC et la Stratégie entament un tel projet. Comme l'indique Jennifer Babe, cette décision se justifie par les raisons suivantes :

1. Le droit des documents de titres se trouve dans une période fluctuante, et un projet entamé par la CHLC et la Stratégie pourrait être prématuré pour être réalisé en harmonie avec tous les autres aspects du droit et les parties impliquées dans le commerce international.
2. La technologie n'est pas encore assez avancée pour qu'elle puisse être efficace et fiable. Donc, c'est peu probable que l'industrie aura confiance dans une re-rédaction ou révision de la loi réalisée avant la mise en œuvre d'une technologie fiable.
3. L'industrie du transport, pour laquelle des documents de titre sont essentiels, sera peu disposée à changer son système de transactions garanties.

En vertu de cette consultation, le Comité de gestion a décidé de reporter le projet.

Réforme du droit canadien des opérations garanties

Finalement, le groupe de travail sur la Réforme du droit canadien des opérations garanties a également finalisé son travail en 2004. Les efforts du groupe de travail se sont principalement concentrés sur l'interaction des régimes provinciaux de garanties des biens personnels et la LUTVM, ainsi que les conflits de lois entre ces derniers et la Convention de la Haye (voir ci-dessus). Ces deux sujets ont fait principalement l'objet des discussions au cours de plusieurs réunions et appels en conférence pendant l'année. Le travail du groupe a pris fin peu après le 31 mars 2004.

Comme l'indique le professeur Cuming dans son rapport, il reste toujours un intérêt important de la part du groupe pour créer une loi uniforme sur les sûretés mobilières. Ceci dit, le groupe de travail est d'avis que ce travail nécessitera entre deux et trois ans de collaboration additionnels.

Travaux en cours en 2003-2004

Loi uniforme sur les Franchises

Le groupe de travail sur la loi uniforme sur les franchises a maintenant complété la rédaction d'une loi uniforme. Cette rédaction, et la rédaction des commentaires qui l'accompagne, sont le produit de deux réunions et plusieurs appels en conférence du groupe dont les membres proviennent de la Colombie Britannique jusqu'à Nouvelle

Écosse. Le groupe a pour objectif de compléter son mandat – la rédaction d'un règlement uniforme qui accompagnera la loi – d'ici au 31 décembre 2004.

Le groupe de travail a consacré une bonne partie de ses ressources à la définition et à l'inclusion des concepts de bonne foi et de pratiques loyales de commerce. Les conclusions du groupe se trouvent dans le rapport de John Sotos et Frank Zaid, coprésidents du groupe.

Les documents en provenance du groupe sont joints à la documentation de la réunion annuelle.

Travaux initiés/complétés en 2003-2004

Projet sur les contrats illégaux

Le projet sur les contrats illégaux a été initié par le comité de gestion au début de l'année 2004, à la suite du travail du professeur Waldron qui a été présenté à la CHLC en 2003. Le professeur Michelle Cumyn de l'Université Laval et Monsieur Arthur Close, du BCLI, ont collaboré à la rédaction d'une loi uniforme sur les contrats illégaux et des commentaires, ainsi qu'à une analyse de la loi applicable à ces contrats dans le droit civil du Québec. Cette analyse a dû être faite parce que le travail antérieur n'avait examiné que la 'common law'. Pendant plusieurs appels en conférence, les participants ont noté que le Code Civil du Québec contient déjà des articles qui visent ces contrats illégaux et, en conséquence, une comparaison avec la 'common law' était essentielle.

La loi uniforme, ainsi que les commentaires là-dessus, et le rapport du professeur Cumyn, sont joints à la documentation de la réunion annuelle.

Projet sur les préférences frauduleuses

Au début de l'année 2004, le professeur Dunlop a été engagé afin de compléter une étude préliminaire du droit des préférences frauduleuses. Ce rapport fut complété à la fin de l'année fiscale 2003-2004. Comme le note le professeur Dunlop, ce domaine de droit en est un qui nécessite une réforme substantielle, parce que la législation, autant que la jurisprudence dans le domaine, est loin d'être claire. Le professeur Dunlop a indiqué, par contre, que la réforme ou l'harmonisation du droit nécessiterait un intérêt de la part de plusieurs juridictions canadiennes ainsi qu'un engagement à long terme de la CHLC.

Le rapport du professeur Dunlop est joint à la documentation de la réunion annuelle.

Projet sur les exemptions personnelles

Au début de l'année 2004, le Comité de gestion a engagé le professeur Telfer, de l'Université de Western Ontario, afin de compléter une étude préliminaire au sujet des

exemptions personnelles à la saisie dans le contexte canadien. Le Comité de gestion a choisi le professeur Telfer principalement en raison de son rapport sur le même sujet soumis dans le cadre du « Commercial Law Symposium » à l'Université de Toronto en octobre 2003. Compte tenu du fait que ce sujet tombe dans leur cadre, son mandat était de travailler avec le groupe de travail sur l'exécution civile des jugements.

Comme l'indique le professeur Telfer dans son rapport, la question principale à laquelle il faisait face était de savoir si un régime d'exemption uniforme était souhaitable, ou même possible. Le professeur Telfer s'est posé la même question vis-à-vis un régime d'exemptions en vertu de la loi sur la faillite et l'insolvabilité fédérale.

Le rapport du professeur Telfer est joint à la documentation de la réunion annuelle.

Travaux futurs

En raison de la finalisation de plusieurs projets de la Stratégie, le Comité de gestion a proposé plusieurs projets pour considération par la CHLC. Le Comité a aussi sollicité l'intérêt de plusieurs chercheurs et experts afin de compléter ces projets. Les projets proposés sont les suivants :

- *Délais de prescription* : Il est proposé de développer une loi uniforme afin d'harmoniser la législation à travers le Canada.
- *Campagnes de financement pour les organismes de charité* : Ce projet aura pour but d'examiner la législation qui gouverne les organisations de collecte de fonds, dans une perspective de protection du consommateur.
- *Les secrets commerciaux* : Ce projet aura pour but une révision du droit des secrets commerciaux et une mise à jour de la Loi uniforme sur les secrets commerciaux.
- *Les lois uniformes sur l'exécution des jugements - une mise à jour* : Ce projet visera, en particulier, une mise à jour du droit de l'exécution transfrontalières des jugements dans des domaines autres que ceux pour lesquels il existe déjà des régimes particuliers.
- *Les hypothèques frauduleuses - La quittance d'assurance hypothèque* : Cette étude préliminaire aurait pour but une détermination de la faisabilité d'harmoniser la législation à la suite de développements jurisprudentiels récents.
- *Commerce électronique* : Une étude de faisabilité visant le développement d'une législation dans ce domaine.
- *Les recours collectifs inter juridictionnels* : Une étude de faisabilité afin de déterminer comment ces recours collectifs pourraient être fusionnés.

- La Loi sur les assurances – Une mise à jour : En vertu de développements jurisprudentiels, ce projet aurait pour but une mise à jour de la loi uniforme.

Efforts administratifs du Comité de gestion et du Coordinateur national

Au delà du soutien administratif offert aux groupes de travail par le comité de gestion et le coordinateur national, les ressources de la Stratégie ont été consacrées à la mise à jour du site web de la CHLC et des outils de communication (le 'listserv'). De plus, dans un but de conformité avec le mandat bilingue de la CHLC, la documentation et les lois uniformes faisant partie des réalisations de la Stratégie ont été traduites et distribuées par la voie de notre site. Ceci a été fait pour rendre le travail de la stratégie plus accessible pour les parties impliquées ainsi que pour le grand public.

Ces documents sont actuellement disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ulcc.ca>

Le ci-dessus est soumis comme résumé des activités du coordinateur national ainsi que le comité de gestion de la Stratégie pour l'année 2003-2004

Tony Hoffmann
Coordinateur National
13 août 2004